
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2016

PROCÈS-VERBAL, d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures tenue le 2 février 2016, à 19 h 30, 200, route de Fossambault.

Sont présents :

M. Sylvain Juneau, maire
M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

Est absent :

M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

Vacance :

District numéro 4

Formant le quorum sous la présidence du maire, M. Sylvain Juneau.

Sont également présents :

M. Robert Doré, directeur général
M^e Daniel Martineau, greffier
M^e Olivier Trudel, greffier adjoint

PROCÈS-VERBAL



OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.



AVIS DE CONVOCATION

Rapport verbal du greffier adjoint voulant que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire ait été signifié à chaque membre du conseil municipal dans les délais légaux.



2016-041

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis, en déplaçant le point *Période de questions des citoyens* après le point *Divers*.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 20 JANVIER 2016 – RAPPORT DU MAIRE

Le maire fait rapport des décisions prises lors de la séance du conseil d'agglomération de Québec du 20 janvier 2016



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 3 FÉVRIER 2016 – PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR



2016-042

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 3 FÉVRIER 2016 – ORIENTATION DU CONSEIL

CONSIDÉRANT QUE le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 3 février 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU :

QUE le conseil est favorable à l'adoption des résolutions suivantes :

- SO2015-003** Approbation du budget de la *Société municipale d'habitation Champlain* pour l'exercice 2016
- AP2016-011** Adjudication d'un contrat en vue du service de réparation de pneus sur la route pour les véhicules légers (VQ-48060)
- AP2016-013** Renouvellement du contrat de services de soutien et de maintenance pour le logiciel *CSoft*, pour l'année 2016 (dossier 42040)
- AP2016-033** Adjudication d'un contrat pour la métallisation des tubes des murs d'eau des fours 2 et 3 à l'incinérateur de Québec – Arrondissement de La Cité-Limoilou (dossier 48270)
- AP2016-044** Adjudication d'un contrat pour le soutien technique et la mise à niveau des analyseurs de gaz *ABB* à l'incinérateur de Québec – Arrondissement de La Cité-Limoilou (dossier 48280)
- DE2016-005** Abrogation de la résolution CA-2015-0009 relative à la signature d'un avenant à l'entente intervenue entre la Ville de Québec et *Québec International, corporation de développement économique pour la région de Québec* le 6 octobre 2015, afin de modifier le montant de la contribution financière de la Ville de Québec aux plans d'action transitoires ACCORD 2014-2015
- FN2016-001** Contribution de l'agglomération de Québec au *Réseau de transport de la Capitale*, pour l'année 2016
- PC2015-080** Recommandation relative à un acte pour lequel une autorisation de la *Commission de protection du territoire agricole du Québec* est requise pour des parties du lot 5 198 729 du cadastre du Québec – Ville de L'Ancienne-Lorette (dossier CPTAQ 411131)
- IN2016-002** Appropriation de 250 000 \$ au fonds général de l'agglomération
- PC2015-078** Adoption du projet de *Règlement de l'agglomération modifiant le Règlement numéro 207 concernant le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec relativement à l'agrandissement d'une aire de commerce majeur et d'une aire industrielle dans le secteur de l'avenue Blaise-Pascal, du boulevard du Versant-Nord et de la rue Mendel*, R.A.V.Q. 1031
- EU2016-001** Appropriation de 1 800 000 \$ au fond général de l'agglomération
- BT2015-016** *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement au périmètre de certaines zones*, R.A.V.Q. 967
- GI2015-082** *Règlement de l'agglomération sur des travaux de construction, de réfection et de rénovation de bâtiments, d'équipements et de structures ainsi que sur les services professionnels et techniques y afférents et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1021
- GI2015-083** *Règlement de l'agglomération sur des travaux de construction, de réfection et de rénovation de bâtiments, d'équipements et de structures de nature mixte ainsi que sur les services professionnels et techniques y afférents et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1022

IN2015-040 *Règlement de l'agglomération sur des travaux et des services professionnels et techniques requis pour la réalisation de projets relevant de la compétence d'agglomération du programme triennal d'immobilisation 2016 à 2018 de la Ville et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1027*

AD2015-071 *Règlement de l'agglomération sur des travaux d'aménagement et de réaménagement d'espaces urbains d'agrément relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1030*

De donner au maire l'opportunité de voter à l'encontre d'une orientation si de nouveaux éléments surviennent après l'adoption de la présente résolution dans la mesure où ces derniers justifieraient de s'y opposer.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



PROPOSITIONS



2016-043

MAIRIE – DÉPÔT DU RAPPORT D'EXPERTISE DE M. FRANÇOIS DES ROSIERS – ÉVALUATION DE LA PROPOSITION D'ENTENTE DE LA VILLE DE QUÉBEC SUR LE PARTAGE DES QUOTES-PARTS D'AGGLOMÉRATION

Considérant la résolution RVSAD-2015-8845 adoptée le 1^{er} décembre 2015 confiant à M. François Des Rosiers le mandat de déterminer si l'entente relative à l'établissement de la quote-part de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures (DG2015-048), signée le 12 novembre 2015 par MM Régis Labeaume et Sylvain Juneau, maires des villes de Québec et de Saint-Augustin-de-Desmaures, est dans l'intérêt des citoyens de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, selon les modalités contenues à sa proposition du 1^{er} décembre 2015;

Considérant que le rapport d'expertise de M. François Des Rosiers a été transmis le 2 février 2016.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2

APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

ET RÉSOLU :

QUE le conseil prenne acte du dépôt du rapport d'expertise de M. François Des Rosiers – Évaluation de la proposition d'entente de la Ville de Québec sur le partage des quotes-parts d'agglomération et le rendre accessible au public.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-044

TRÉSORERIE – DÉPENSES INCOMPRESSIBLES POUR L'ANNÉE 2016

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

ET RÉSOLU :

Que les dépenses suivantes sont autorisées à l'avance à la condition que la municipalité ait les crédits suffisants pour le paiement :

- rémunérations, cotisations employeur, CNESST, assurance collective, frais de poste, messagerie, téléphone, fax, journaux et avis, analyses, déneigement, immatriculation, cueillette et disposition des matières résiduelles, location machinerie, entretien mineur camion, entretien mineur terrain et bâtisse, essence, chauffage, fournitures de bureau, électricité, location photocopieur et entretien, location de radios, système d'alarme, capital et intérêts, frais de banque, comptes de dépenses des employés.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-045

TRÉSORERIE – ADJUDICATION POUR L'APPLICATION DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIR À LA TRÉSORIÈRE DANS LE CADRE DES APPELS D'OFFRES PUBLICS ADJUGÉS AU PLUS BAS SOUMISSIONNAIRES

CONSIDÉRANT QUE suite à la demande de soumission, par la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures pour la vente d'une émission d'obligations au montant de 20 614 000 \$, les preneurs fermes mentionnés ci-après ont déposé les soumissions suivantes :

VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.
SCOTIA CAPITAUX INC.
RBC DOMINION VALEURS MOBILIÈRES INC.
BMO NESBITT BURNS INC.

809 000 \$	1,35000 %	2017
829 000 \$	1,60000 %	2018
850 000 \$	1,75000 %	2019
872 000 \$	1,95000 %	2020
5 707 000 \$	2,20000 %	2021
11 547 000 \$	3,15000 %	2026

Prix : 98,11800

Coût réel : 3,170 %

FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

809 000 \$	1,35000 %	2017
829 000 \$	1,60000 %	2018
850 000 \$	1,80000 %	2019
872 000 \$	2,05000 %	2020
5 707 000 \$	2,25000 %	2021
11 547 000 \$	3,20000 %	2026

Prix : 98,13000

Coût réel : 3,219 %

VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

809 000 \$	1,50000 %	2017
829 000 \$	1,75000 %	2018
850 000 \$	2,00000 %	2019
872 000 \$	2,20000 %	2020
5 707 000 \$	2,35000 %	2021
11 547 000 \$	3,50000 %	2026

Prix : 98,18700

Coût réel : 3,464 %

CONSIDÉRANT QUE l'offre présentée par un syndicat dirigé par la firme VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC. s'avère la plus avantageuse pour la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2

APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

De prendre acte, conformément au pouvoir qui a été délégué à la trésorière en vertu du règlement numéro REGVSAD-2013-371 adopté le 27 mai 2013, de l'adjudication de l'émission de 20 614 000 \$ au syndicat dirigé par la firme VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC. et ce, en accord avec l'article 555.1 de la *Loi sur les cités et villes* (chapitre C-19) ou l'article 1066.1 du *Code municipal du Québec* (chapitre C-27.1);

QUE demande soit faite à ce dernier de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. pour l'inscription en compte de cette émission.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-046

TRÉSORERIE – VIREMENT BUDGÉTAIRE ET RÉAMÉNAGEMENT DE CRÉDIT

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

D'accepter le virement budgétaire de 99 216,67 \$ en annexe au mémoire.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-047

GREFFE – ACTE DE RENONCIATION À UN DROIT DE PRÉEMPTION – LOT 2 812 416 (ACTIVITAL)

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'autoriser le greffier à signer l'acte de renonciation à un droit de préemption concernant l'immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro 2 812 416 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, aussi connu comme étant l'Activital, conformément au projet joint au mémoire.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-048

GREFFE – RENOUELEMENT DE CONTRAT – COUVERTURE D'ASSURANCE MUNICIPALE

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement d'une somme de 339 805,00 \$, taxes incluses, à Groupe Ultima assurances et services financiers représentant autorisé par la Mutuelle des municipalités du Québec pour le renouvellement de la couverture d'assurances de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, no de police MMQP-03-023072, couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-049

GREFFE – ATTRIBUTION D'UN NOM POUR LE CENTRE SPORTIF DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
ET RÉSOLU :

QUE le nouveau centre sportif de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures sis au 230, route de Fossambault, soit maintenant désigné et nommé comme le Complexe sportif multifonctionnel.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-050

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – AUTORISATION À LA FIRME ÉCOGÉNIE POUR PRÉSENTER AU NOM DE LA VILLE UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION DE MÊME QUE LES RÉPONSES AUX QUESTIONS DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, ENVIRONNEMENT ET LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES POUR LE LOT 5 464 393-2 PTIE

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'autoriser Ecogénie pour présenter au nom de la Ville une demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* du Ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques et donner les réponses requises au Ministère, relativement au remblayage d'une superficie de 0,08 hectare sur le lot 5 464 393-2 ptie au cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf;

D'autoriser le greffier à émettre un certificat de conformité du projet à la réglementation municipale.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



DIVERS



PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

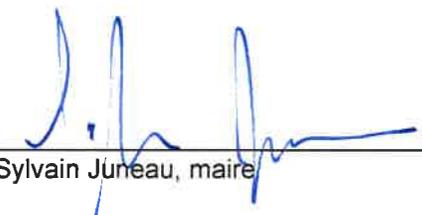


2016-051

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
ET RÉSOLU :

De clôturer la séance de ce 2^o jour du mois de février 2016 à 21 h 12.


Sylvain Juneau, maire
Daniel Martineau, greffier